

Compte rendu de la réunion des responsables de club du 12 septembre 2014

Membres présents

José VIÉ, Jacky HERVOUET, Marie-Claude MOREAU, Fany GILBERT, Gilles BERNARD, Christophe BONY, Daniel FERTIN, Thierry GILBERT, Michaël LESCUREUX, Eric MASSÉ, Daniel TRUCHY

Membres absents excusés

Raymond THILLOU, Francis PETITCOLLOT, Jean-Baptiste PEYRAUD, Florence VIÉ
Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Clubs représentés : Les Bries, AC Saint-Siméon, AS Saint-Siméon, Envol Rive Droite, Piedalloues, Stade Auxerrois, Beaumont, Beines, Chailley, Charmoy, Chevannes, Diges-Pourrain, Domats, Irancy, Joigny, La Selle sur le Bied, Mailly-la-Ville, Monéteau, Neuvy-Sautour, Ormoy, Les Bréandes, Saint-Denis-les-Sens, Saint-Georges, Saint-Martin Loisirs, Olympique Martinot, Saint-Sérotin, Saint-Valérien, Seignelay, Senan, FMC Technologies, Vergigny, Villethierry

Clubs excusés : Appoigny, ACSRA, Brichères, Chemilly, Chéroy, Laroche, Montacher, Paron/Noé, Véron, Villeneuve-l'Archevêque, Villeroy, Vinneuf-Courlon

Invités présents : Patrice LOISEAU (Auxerre Sports) et Jean-François BLIN (aide informatique)

Invité excusé : Yves BIRON, adjoint chargé des sports à la ville d'Auxerre

Avant de débiter la réunion, José VIÉ remercie Marie-Claude MOREAU et les bénévoles du club Envol Rive Droite qui accueillent cette assemblée.

Il fait ensuite un tour de table pour présenter les membres de la commission et indiquer quelles sont leurs fonctions.

Il précise que la commission est chargée d'aider les clubs et non de les sanctionner. Les décisions sont prises sur la base du règlement qui est loyalement appliqué et ajoute que les clubs représentés dans la commission ne sont aucunement privilégiés. La commission est composée de 15 membres représentant 13 clubs différents.

José remercie Patrice LOISEAU d'Auxerre Sports de sa présence et du soutien qu'il apporte à la commission depuis plusieurs années.

Patrice LOISEAU offre un jeu de maillots au club d'Ormoy pour le récompenser de sa victoire au challenge du fair-play et souligne la bonne tenue de ce club durant toute la saison, ce qu'il défend depuis de nombreuses années, et espère que la saison à venir se déroulera sans problème.

Le club d'Ormoy, qui possède plusieurs jeux de maillots, décide d'offrir celui-ci au club de Guerchy, 2ème du fair-play.

Christophe HENAULT reçoit une médaille de bronze en remerciement des 13 années de bénévolat passées au sein du club de Senan.

Jacky HERVOUET présente ensuite les nouveaux clubs : Vergigny, Monéteau, Saint-Denis-les-Sens, Chailley, Athlétique Club de Saint-Siméon, Les Bréandes, Olympique Martinot, Neuvy-Sautour, Saint-Martin loisirs, Joigny, Egriselles-le-Bocage, Villeneuve-l'Archevêque, Villethierry, Brienon-sur-Armançon, Chéroy et Charny.

Présentation du calendrier

Une quinzaine de calendriers ainsi que de la documentation ont été remis aux clubs en début de séance. Les membres de la commission commentent les documents.

Des précisions complémentaires et les réponses aux questions posées sont rapportées ci-après :

➤ Présentation du calendrier papier

Ce calendrier est constitué tout d'abord d'un message de la présidente du comité départemental UFOLEP puis de la liste des salariés, des coordonnées des 15 membres de la commission technique, des coordonnées des équipes avec une adresse générique qui dirige les mails aux dirigeants, présidents (ou plus) puis des journées de championnat et de Coupe.

➤ Droits et devoirs des capitaines

Les réserves techniques portent uniquement sur les 17 lois du jeu et non pas sur un fait de jeu (hors jeu ...)

Réponse à une question posée : lorsqu'un capitaine est sanctionné par un carton jaune, il donne le brassard à un autre joueur lorsqu'il sort et peut le reprendre lorsqu'il rentre. En cas d'expulsion, il remet également le brassard à un autre joueur.

➤ Obligations de l'équipe recevante

Réponse à la question posée sur la hauteur des piquets de corner : la hauteur réglementaire est de 1m50, avec une tolérance à 1m30, sinon il est préférable de poser des cônes.

➤ Modifications des principaux points de règlement football

Les modifications acceptées par les clubs lors de la réunion annuelle de juin devront être entérinées lors de la prochaine réunion du comité directeur du 17 septembre. Le nouveau règlement sera ensuite mis en ligne.

José VIÉ rappelle le sujet évoqué lors de la réunion annuelle, à savoir la prise en charge des frais de déplacement des membres de la commission d'application des règlements. Plusieurs pistes seront proposées pour avis au prochain comité directeur :

- ↳ frais de déplacement des superviseurs revus à la baisse
- ↳ augmentation de l'amende pour carton rouge : 10 € au lieu de 8 €
- ↳ mise en place d'une amende pour carton jaune : 3 €
- ↳ l'amende pour oubli de la trousse d'urgence passerait de 8 € à 5 €

En cas d'acceptation par le comité directeur, ces propositions de modification du règlement seront à effet immédiat.

➤ Reports - forfaits

Les clubs doivent s'adresser, de préférence par mail, à Daniel FERTIN qui est leur seul interlocuteur. L'équipe qui demande le report et celle qui l'accepte doivent envoyer toutes deux un mail à Daniel qui donnera ensuite son accord.

Pour les forfaits, il suffit de prévenir Daniel FERTIN qui avertit l'équipe adverse. Lorsqu'un terrain est impraticable, l'envoi de l'arrêté municipal est obligatoire. Les déclarations de forfait sont à signaler au plus tard le samedi midi d'avant la rencontre, sinon ce forfait devient non déclaré.

➤ Trousse d'urgence

Le contenu de cette trousse qui doit être déposée au bord du terrain n'est qu'une liste indicative conseillée par les médecins du sport.

➤ Arbitrage

Une capacité d'arbitre départemental aura lieu le samedi 18 octobre 2014. Une autre session se déroulera le samedi 21 mars 2015. Les cours sont dispensés par Raymond THILLOU et Michael LESCUREUX avec l'aide de José VIÉ.

➤ Feuilles de match

Rappel : les feuilles de match blanches sont à envoyer à Thierry GILBERT soit par courrier 70 route de Fontaines 89150 Saint-Valérien, soit par mail à l'adresse : feuille.blanche@ufolep89-foot7.org

Les feuilles de match bleues sont à envoyer au siège de l'UFOLEP soit par courrier au 57 avenue des Clairions à Auxerre ou chez Daniel TRUCHY 7 rue du Lyonnais 89000 Auxerre, soit par mail à l'adresse : feuille.bleue@ufolep89-foot7.org

La feuille jaune est destinée à l'arbitre, qu'il soit bénévole ou désigné par la commission.

Rappel : ne pas envoyer des photos de feuilles de match prises avec un portable ou un smartphone car elles sont illisibles et dans ce cas, l'amende « feuille de match illisible » sera appliquée.

➤ Liste d'équipe

La liste doit être établie avant la reprise du championnat et transmise à Daniel TRUCHY.

➤ Obligation des équipes d'Auxerre

En cas de forfait ou report de match, prévenir le service des sports de la mairie d'Auxerre.

Information: le club de Migennes inclus dans le groupe D a désiré se retirer du championnat classique pour disputer le championnat vétérans. Le club d'ACSTA, qui s'est inscrit en retard, va rejoindre le groupe D dans lequel il devait jouer et remplacera ainsi Migennes.

Précisions apportées sur les mutations : un joueur peut quitter son club du 1^{er} septembre au 31 octobre mais doit malgré tout prévenir celui-ci par courrier, ce qui n'est pas toujours le cas. C'est pourquoi il sera demandé à Emilie FAYE, chargée d'établir les licences, s'il lui est possible de prévenir les clubs quittés lors d'une demande de mutation.

Championnat vétérans : un règlement a été élaboré collégialement au cours de plusieurs réunions. Le règlement définitif devrait être prochainement finalisé le jeudi 25 septembre 2014, lors de la réunion des clubs vétérans.

Le club de Migennes a souhaité participer également à la Coupe de l'Yonne, ce qui a été accepté. Les autres équipes pourront également en faire la demande.

7 équipes sont à ce jour intéressées par ce championnat vétérans, il faudrait donc envisager de créer une commission spécifique.

Questions diverses

➤ Un stage qui s'adresse aux dirigeants de clubs et entraîneurs est organisé par la région Bourgogne les 19, 20 et 21 septembre à Appoigny. Il débouche sur la partie spécifique du brevet fédéral de niveau 1 d'entraîneur-animateur sportif. Le coût restant à charge du stagiaire s'élève à 7,25 €.

➤ L'AJA attribue 10 places pour les clubs UFOLEP sur 9 matches du championnat. Un tirage au sort parmi les clubs présents est effectué afin de déterminer ceux qui assisteront aux 2 premiers matches et récompenser 2 clubs ayant fait l'effort de se déplacer.

Fany GILBERT interrogera ensuite les clubs par mail pour connaître ceux qui sont intéressés pour les 7 prochains matches. Ces clubs devront se présenter à la billetterie de l'AJA quelques jours avant le match, munis d'une lettre qui leur sera envoyée par la commission football en guise de justificatif.

Résultat du tirage au sort :

- 1) Envol Rive Droite pour le match du 26 septembre (match AJA – Arles-Avignon)
- 2) AS Saint-Siméon pour le match du 31 octobre (match AJA - Brest)

La séance est levée à 22 h 30.

La Secrétaire,
Marie-Claude MOREAU